



INFORMATIONS IMPORTANTES

En travaillant avec l'**association arbres**, l'entreprise collectée s'engage dans une démarche sociale et environnementale dont l'objet principal est l'insertion de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

L'établissement collecté s'engage à respecter la méthodologie préconisée par l'association et bénéficie d'un accompagnement et de conseils pour le tri sélectif.

En retour, il accepte les aléas liés à la particularité de la mission d'insertion.

MÉTHODE DE TRI SÉLECTIF

- Les papiers sont triés séparément du carton et entreposés dans des bacs roulants d'une capacité de 240 litres mis à disposition par l'**association arbres**.
- Les cartons sont pliés et débarrassés de tout déchet éventuel et stockés, le cas échéant dans des rolls. **Tout carton non plié, ou bac contenant des déchets tels que classeurs à reliures métalliques, plastique, polystyrène, ordures ménagères sera refusé à l'enlèvement.**
- Les matières recyclables à collecter sont regroupées en un point fixe au rez-de-chaussée de l'établissement et libre d'accès.
- Les bacs et les rolls pleins sont enlevés et remplacés par autant de bacs/rolls vides.

INFORMATION ET SIGNALÉTIQUE

L'établissement collecté pourvoit à la signalétique des points de ramassage et fournit à l'**association arbres** les informations relatives au bon fonctionnement du système mis en place.

PROPRETE DES POINTS DE GROUPEMENT

L'établissement collecté effectue un nettoyage régulier des points de collecte.

L'**association arbres** veille à les maintenir en état de propreté lors des enlèvements.

PROPRIETE ET ACHAT DU MATÉRIEL DE COLLECTE

Tout contenant mis à disposition par l'**association arbres** sera facturé au prix coûtant dans le cas où il serait détruit sciemment ou volé dans l'établissement.

L'**association arbres** s'engage à fournir du matériel en bon état.

Prix d'un roll : 300 € HT

Prix d'un conteneur : 70 € HT


TRACABILITE DES MATIERES OU DU MATÉRIEL

L'**association arbres** peut communiquer sur demande préalable, une attestation de recyclage de matières collectées.

Date et Signature du client :

REPLISSAGE DE VOS CONTENEURS

Ce qu'ils peuvent contenir *



- Papier blanc imprimé recto verso ou non
- Papier imprimé couleur recto verso ou non
- Papier avec agrafes, trombones, spirales (avec modération)
- Papier brochure (magazines, prospectus)
- Papier journal
- Enveloppes à fenêtre ou non
- Enveloppes kraft à fenêtre ou non
- Chemises papier ou carton
- Petits emballages en carton fin
- CD - DVD avec leurs pochettes ou leurs boîtiers

* En cas de doute sur le type de déchets, déposez-les dans les bacs bleus déchets non recyclables

Ce qu'ils ne peuvent pas contenir



- Plastique
- Métal
- Tout carton ou papier souillé (essuie-tout, mouchoirs...)
- Déchets ménagers ou autres (Filtres à café, mégots...)
- Enveloppes kraft armées, matelassées
- Papier et étiquettes adhésifs et Bandes protectrices d'adhésif
- Papier calque / carbone / photo



Pensez à la santé de nos équipes : LIMITEZ le chargement

La limite de chargement se situe au niveau supérieur du logo arbres

Les couvercles de nos conteneurs doivent fermer, les conteneurs doivent pouvoir rouler facilement